

CHARTRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU MONDE

15, RUE FAUGÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
TÉLÉPHONE : (1) 40-65-25-25
TÉLEX : 206 806 F
TÉLÉCOPIE : (1) 40-65-25-99

Cinquante ans après sa fondation, *Le Monde* prend un nouveau départ. Il s'y emploie avec le souci de garantir l'esprit dans lequel il a été fondé, d'assurer la pérennité des valeurs qu'il incarne et de préserver la pluralité ainsi que la diversité de son actionnariat. Affirmant son attachement à la spécificité du *Monde* et face aux enjeux de cette nouvelle période, le conseil de surveillance a décidé d'adopter et de publier une charte détaillant les principes qui fondent son action, faisant sien l'engagement pris par la Société des lecteurs du *Monde* et par le Monde-Entreprises, depuis leur création en 1985, selon lequel ces sociétés n'entendent pas "*interférer avec la vie rédactionnelle du journal Le Monde*".

1. Le conseil de surveillance de la SA *Le Monde* proclame son attachement à l'indépendance du *Monde* vis-à-vis de tous les pouvoirs.

2. A cette fin, il entend exercer ses responsabilités sur la bonne marche économique de l'entreprise, qui dépend de l'engagement de tous, sans intervenir sur le contenu de ses publications.

3. Ses membres s'engagent, dans l'exercice de leur mandat, à prendre en compte le seul intérêt du *Monde*, à préserver son indépendance et à respecter son pluralisme. Afin d'éviter tout conflit d'intérêts, cet exercice se fera dans une stricte indépendance à l'égard des autres engagements, liens ou relations qu'ils peuvent avoir dans la vie économique et les médias.

4. Quand ils participent à la vie de la cité et s'expriment en tant que citoyens, ils s'engagent à ne le faire qu'à titre personnel, sans se réclamer du *Monde* et sans invoquer, de leur propre chef, leur qualité de membre du conseil de surveillance.